

AVIS PUBLIC



DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance publique du comité de démolition qui se tiendra le **9 décembre 2024 à 18h**, le Comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeuble patrimonial* portant le numéro 23-833, pour la propriété sise au 2123, avenue Royale, connu sous le lot 5 950 235 du cadastre du Québec;
- **Que** la présente demande vise à permettre la démolition d'une grange construite entre 1850 et 1930, tel qu'inscrit au registre du Patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré, conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme;
- **Que** toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière adjointe de la Municipalité.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 22 novembre 2024.

Avis numéro : 2024-64

Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 22 novembre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 22 novembre 2024.



Marie-Noël Duclos
Greffière adjointe